

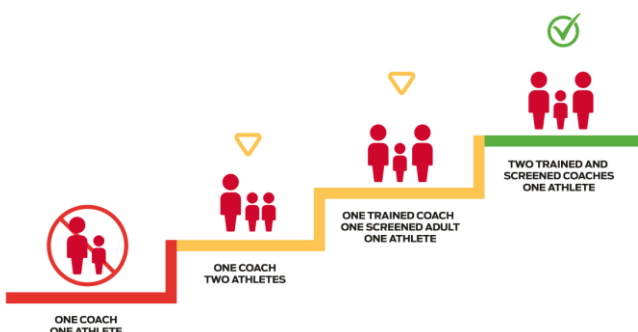
DIRECTIVES DE VOLLEYBALL CANADA

ENVIRONNEMENTS OUVERTS ET OBSERVABLES (RÈGLE DE DEUX)

Volleyball Canada (VC) soutient le mouvement Entraînement responsable de l'Association canadienne des entraîneurs (ACE) et tous les participants aux événements, activités et réunions de VC sont invités à se conformer à ces directives sur les pratiques exemplaires. (<https://coach.ca/fr/mouvement-entrainement-responsable>)

Afin de favoriser la sécurité, renforcer la protection et contribuer à réduire la vulnérabilité de l'athlète et de l'adulte (ou des adultes) en position de confiance, il est fortement recommandé d'opter pour des interactions et des communications ouvertes, observables et justifiables.

La **règle de deux** du MER stipule qu'en présence d'un participant qui se trouve dans une situation potentiellement vulnérable, en particulier s'il s'agit d'un athlète mineur, il doit toujours y avoir deux adultes dont les antécédents ont été vérifiés et qui ont été formés sur la sécurité.



Les situations vulnérables comprennent ce qui suit, sans toutefois s'y limiter :

- Réunions à huis clos
- Traitements médicaux
- Déplacements aller-retour aux entraînements, compétitions, événements ou activités
- Tout environnement d'entraînement ou de compétition sans la présence d'un deuxième entraîneur ou adulte responsable (dans le gymnase, la salle de musculation, etc.)
- Communications électroniques

Environnements ouverts et observables de VC :

Les « environnements ouverts et observables » constituent la règle de deux de VC. Comme dans la règle de deux, cette pratique exige de toujours faire des efforts significatifs et concertés pour éviter les situations où une personne en position d'autorité (entraîneur, officiel, membre du personnel, membre de l'ESI, etc.) pourrait se retrouver seule avec un athlète et/ou une personne vulnérable.

Le nom fait référence au fait que les interactions entre un individu et une personne en position de confiance/autorité doivent se dérouler dans un environnement ou un espace à la fois « ouvert » et « observable » pour les autres.

Qu'est-ce qu'un environnement « ouvert » ?

- Un environnement ouvert est un environnement qui n'est pas fermé ou caché aux autres.
- Les interactions ne doivent pas avoir lieu derrière des portes fermées ou dans des lieux isolés.
- Les autres doivent être conscients que l'interaction a lieu.

Qu'est-ce qu'un environnement « observable » ?

- Un environnement observable est un espace où les autres peuvent voir ou prendre note de l'interaction.

Avant d'interagir avec quelqu'un, posez-vous les questions suivantes :

- S'agit-il d'une interaction ouverte ?
- Sommes-nous dans un endroit fermé ou isolé ?
- Qui sait que cette rencontre/interaction a lieu ?
- L'athlète (ou la personne qui n'est pas en position de force) dispose-t-il d'un accès facile vers la sortie ?
- Cette interaction est-elle observable ?
- Y a-t-il quelqu'un d'autre avec nous ?
- Y a-t-il quelqu'un qui nous voit ?
- Y a-t-il quelqu'un qui nous entend ?

Au niveau national, Volleyball Canada s'est engagé à créer des environnements ouverts et observables dans le cadre de tous les événements de l'équipe nationale, y compris les camps d'entraînement et les compétitions, ainsi que dans les centres de haute performance. Les réunions à huis clos peuvent seulement avoir lieu si un individu se retrouve avec deux personnes en autorité dont les antécédents ont été vérifiés, conformément à la règle de deux.

Bonnes pratiques générales pour mettre ceci en œuvre :

- Une personne en autorité n'est jamais seule et hors de vue avec un individu sans la présence d'une autre personne dont les antécédents ont été vérifiés (entraîneur, parent, membre du personnel ou bénévole).
- Permettre au public d'observer les entraînements.
- Veiller à ce qu'un participant mineur se déplaçant dans un véhicule soit en présence de deux adultes dont les antécédents ont été vérifiés.
- Tenir compte du sexe du ou des participants dans le choix des entraîneurs, du personnel et des bénévoles qui sont présents pour une réunion à huis clos.

- **Éliminer les messages électroniques individuels.** S'assurer que toutes les communications soient envoyées au groupe et/ou incluent les parents (pour les mineurs) ou d'autres entraîneurs et/ou membres du personnel certifiés.

Foire aux questions :

En tant qu'adulte en position de confiance, comment puis-je contribuer à soutenir les environnements ouverts et observables de VC ?

- Reconnaître la responsabilité collective et collaborer avec d'autres personnes afin de garantir un environnement sécuritaire et inclusif pour tous les participants.
- Assurer un environnement ouvert, observable et justifiable dans toutes les interactions entre les adultes en position d'autorité et les athlètes, y compris, mais sans s'y limiter, à l'occasion d'entraînements, de compétitions et de déplacements.
- Établir, surveiller et renforcer des limites claires, appropriées et cohérentes avec les athlètes de tous âges.
- Éliminer les messages électroniques individuels. S'assurer que toutes les communications sont envoyées au groupe et/ou incluent un parent, un entraîneur et/ou un membre du personnel de l'équipe.
- Identifier les situations qui, pendant l'entraînement, les compétitions ou d'autres activités de volleyball, peuvent vous mettre ou mettre les athlètes dans une position vulnérable et envisagez des moyens d'éviter ou de modifier l'environnement afin de promouvoir la sécurité.
- Quand un déplacement est nécessaire, tenter d'éviter les situations où un seul entraîneur, membre de l'équipe de soutien intégré ou autre membre du personnel concerné se retrouve seul avec un athlète et tenir compte des données démographiques de vos athlètes pour assurer une composition appropriée du personnel.
- Le partage de l'hébergement (c'est-à-dire de la chambre d'hôtel) entre un ou plusieurs athlètes et leur entraîneur, membre de l'équipe de soutien intégré ou autre membre du personnel concerné n'est pas approprié ni autorisé.

Comment un entraîneur peut-il avoir une conversation privée avec un athlète ?

Les entraîneurs et les athlètes peuvent avoir une conversation privée dans un environnement ouvert et observable comme un coin du gymnase, un café, un bureau vitré ou à l'extérieur du gymnase dans un lieu ouvert, pour ne citer que quelques exemples. Si le sujet est de nature sensible, l'entraîneur doit inclure un autre entraîneur, un membre du personnel de soutien ou un parent dans la rencontre avec l'athlète. Une réunion à huis clos peut avoir lieu si un deuxième adulte formé à la sécurité est présent tout au long de la réunion.

Et si mes athlètes aiment communiquer directement avec moi par voie électronique ?

Si un athlète envoie un message directement à un entraîneur, ce dernier doit inclure un autre entraîneur, un parent ou un membre du personnel de soutien dans sa réponse. Une bonne pratique consiste à préétablir un groupe de destinataires qui comprend les entraîneurs et le personnel de soutien et à le fournir aux athlètes pour qu'ils puissent envoyer des communications aux entraîneurs.

Comment cela s'applique-t-il aux traitements médicaux ?

Bien que dans certaines circonstances, un traitement médical en privé puisse être nécessaire en raison de la blessure ou du type de traitement, le personnel médical doit, dans la mesure du possible, traiter les athlètes dans des espaces ouverts et observables.